

Séance du lundi 19 juin 2023

**D23-31**

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23  
Présents : 20  
Absents : 3  
Nombre de suffrages  
exprimés : 20  
Pour : 20  
Contre : 0  
Abstention : 1

Date de la convocation  
15/06/2023

Date d'affichage  
15/06/2023

L'an deux mille vingt-trois le 19 juin, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Monsieur Jean ROUSSEL.

### Etaient présents :

Mme ABELLA Jennifer, Mme ARAVIT Caroline, Mme BOURDIN Émilie, Mme CATHALA Aline, M. CHAUVET Pascal, Mme CYRVAN Audrey, M. FUMANAL Marcel, Mme JARA Virginie, Mme KHALKHAL Farida, Mme KOPROWSKA Bogumila, M. LE GALLOUDEC Olivier, M. MANOU Stéphane, Mme REPIQUET Tessa, M. ROBERT Jean-Marc, M. ROUSSEL Jean-François, Mme RUIZ Marie, M. RUMPALA Patrice, M. TOUSSAINT André, Mme VILELA Céline, M. WALCH Julien.

### Procuration(s) :

M. LEROY Yves donne pouvoir à M. RUMPALA Patrice ;

Etai(ent) absent(s) : M. DAGOU Bernard, M. INGELS Bruno.

Etai(ent) excusé(s) : M. LEROY Yves.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Virginie JARA.

## **Vie municipale – Retrait des indemnités perçues par un élu du conseil municipal**

Vu les articles L. 2121-21, L. 2122-18, L. 2122-20, L. 2123-24 et L. 2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté municipal n°72/2020 en date du 04 juin 2020 portant délégation des fonctions d'élu à Monsieur Bruno INGELS conseiller délégué à l'environnement et la transition énergétique ;

Vu la délibération n°D23-10 du 12 avril 2023 établissant les indemnités perçues par les élus du conseil municipal ;

Vu l'arrêt n°81/2023 portant abrogation la délégation de fonctions de Monsieur Bruno INGELS, élu délégué ;

Considérant que le maire peut déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ;

Considérant que les délégations données par le maire subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées ;

Considérant que Monsieur Bruno INGELS, dans son mail du 18 avril 2023, a fait part de façon explicite à Monsieur le maire, de la volonté de se défaire de sa fonction de conseiller délégué à l'environnement et la transition énergétique ;

Considérant que la bonne marche de l'administration communale commande de rapporter les délégations consenties à Monsieur Bruno INGELS, conseiller délégué à l'environnement et la transition énergétique ;

Considérant que l'indemnité perçue par Monsieur Bruno INGELS est liée aux fonctions exécutives et qu'il est à présent dépourvu de délégation, il ne peut prétendre, à compter de cette date, au versement d'indemnités de fonction ;

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte du nouvel état récapitulatif des indemnités perçues par les élus du conseil municipal ;

**entendu l'exposé et après avoir délibéré,  
le conseil municipal**

- **PREND ACTE** du retrait d'une délégation de fonction et de signature à Monsieur Bruno INGELS ;
- **DECIDE** du retrait des indemnités perçues par Monsieur Bruno INGELS au titre de sa délégation de fonction ;
- **PREND ACTE** du tableau récapitulatif des indemnités de fonction des élus.

**Tableau récapitulatif des indemnités de fonction**

NOM	Prénom	Qualité	Montant indemnité	Taux / indice brut terminal de la fonction publique
ROUSSEL	Jean	Maire	24 504,60 €	51.6%
RUMPALA	Patrice	1 <sup>er</sup> adjoint	8 904,30 €	18.75%
VILELA	Céline	2 <sup>ème</sup> adjoint	8 904,30 €	18.75%
MANOU	Stéphane	3 <sup>ème</sup> adjoint	7 845,76 €	16.5%
JARA	Virginie	4 <sup>ème</sup> adjoint	7 845,76 €	16.5%
CHAUVET	Pascal	5 <sup>ème</sup> adjoint	7 845,76 €	16.5%
ROBERT	Jean-Marc	Conseiller délégué	2 849,34 €	6%

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BAZIEGE,

le maire,

